

COMPTE RENDU

Du 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, PERREIN Alain, BONNET Julie, HOFFMANN Fabienne, MELY Arthur.

Etaient absents : MARTIN Christopher, excusé, donne procuration à DUBOIS Nathalie. SCHMITT Jean-Dominique, excusé, donne procuration à PERREIN Alain. RUPPERT Virginie, BIBET Laurent et LOSSON Michaël excusés.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – MUTUALISATION : CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Vu le code général des collectivités territoriales,

La commission « mutualisation » du 26 janvier 2023 s'est positionnée sur le choix d'une nouvelle fourrière animale à la suite de la fermeture administrative de la fourrière de Booba avec laquelle la CCHCPP était conventionné.

La fourrière de la 2^{ème} chance située à Richemont est apparue comme celle proposant la plus large gamme de services.

Monsieur Sylvain WEIL, Vice-Président, explicite cette demande.

La cotisation sera versée par la CCHCPP, les frais de stérilisation resteront à charge de chaque commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite avec la fourrière de la 2^{ème} chance.

-de donner tous pouvoirs à Monsieur Roland CHLOUP pour intervenir dans cette affaire au nom de la CCHCPP.

2 – CONVENTION RELATIVE A LA NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Après exposé du Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les attributions de compensations pour un montant de 12 389.82 euros pour solder les attributions 2022.

3 – URBANISME – CONVENTIONNEMENT GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Par courrier en date du 23/02/2023 adressé aux maires et Présidents d'EPCI, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires rappelle l'obligation de publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme.

La CCHCPP propose de prendre en charge les coûts d'intégration au Géoportail via la Société INETUM (prestataire du logiciel urbanisme) pour un montant de 1500 euros. Il convient cependant de numériser les documents des communes.

Le prix de cette numérisation s'établit en H.T comme suit :

-240 euros pour Coincy, Servigny-lès-Sainte-Barbe, Les Etangs.

-360 euros pour Pange, Silly sur Nied.

-380 euros pour Faily.

-480 euros pour Charleville-sous-Bois, Hayes, Raville, St Hubert, Servigny-lès-Raville, Sanry sur Nied et Sorbey.

-720 euros pour Courcelles-sur-Nied, Marsilly, Ogy-Montoy-Flanville, Sanry-lès-Vigy, Vigy et Vry.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte et autorise le Maire à signer la convention avec la CCHCPP.

4 – REPARTITION ROLE DE CHASSE

Les propriétaires ont été consulté le 30/06/2023, tous vont récupérer le fruit de leur location foncière.

Les propriétaires ont jusqu'au 11 Juillet 2023 pour se manifester pour les réserves de chasse.

5 – SECURISATION ARRET DE BUS – ROUTE DE BOUZONVILLE

Suite à l'entretien avec Madame Marie-Jo ZIMMERMAN, il existe plusieurs solutions :

- Prise en charge par la Mairie de la voirie et mise en place d'infrastructures.
- Changement du trajet retour en passant par Avancy pour sécuriser l'arrêt d'Avancy et celui de Vry en traversant les 2 villages. L'arrêt de bus serait à mettre en œuvre à Vry.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à valider la meilleure solution pour sécuriser l'arrêt de Vry.

6 – DIVERS

Le Maire informe :

-Haute Fresne : une convention doit être signée rapidement entre l'ONF et les administrés de Haute Fresne. La route communale a été déplacée et une régularisation chez le notaire doit être faite.

Le Maire doit prendre contact avec l'ONF pour la remise en état de la route et établir une convention pour les frais d'entretien et de remise en état avec les résidents.

-Feux d'artifices du 14/07/2023 sur le terrain communal de vry à partir de 19h00.

-Piscine : Reprise des séances en septembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Dominique MAST